



DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

MAGISTER PATRIMOINE

SARL au capital social de 31 090 € - n°487 660 433 au RCS de Toulouse – Code APE 6622Z - Siège social au 6 rue Bayard, 31 000 Toulouse. Enregistré à l'ORIAS sous le n°07028940 (www.orias.fr) en qualité de : Courtier en assurance ; Conseiller en investissement financier adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ; Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement en qualité de courtier. Transaction immobilière sur immeubles et fonds de commerce – Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 3101 2016 000 007 701 délivrée par la CCI de Toulouse. Membre du groupement Cercle France Patrimoine. RC PRO MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9. Garantie financière SO.CA.F 26 avenue de Suffren 75015 PARIS Ne peut recevoir aucun fonds, effet, ou valeur. N° TVA Intercommunautaire : FR54487660433.

PRESENTATION DU CABINET MAGISTER PATRIMOINE

Magister Patrimoine est née du rapprochement de deux cabinets en gestion de patrimoine afin de vous proposer une alternative à la gestion traditionnelle. Depuis plus de 20 ans dans la gestion de patrimoine, nous disposons d'une forte expérience dans un secteur où seulement un cabinet sur deux a plus de 9 ans d'expérience.

La stabilité et la continuité de la relation constitue un de nos avantages par rapport aux réseaux traditionnels bancaires. Entreprise à taille humaine nous privilégions l'écoute et la transparence afin de se positionner à vos côtés en tant que véritable partenaire en assurant un suivi constant.

Aucune institution financière ou immobilière n'est présente dans le capital de la société ce qui permet de délivrer un conseil objectif et de sélectionner librement les produits et services répondant à vos besoins.

Raison Sociale : Magister Patrimoine
Siège : 6 Rue de Bayard 31000 TOULOUSE
SARL au capital de 31.090 euros
RCS de Toulouse : 487 660 433
N°ORIAS : 07028940 (www.orias.fr)

Gérants : Benjamin Continente et Lise Vilela-Martins
Effectif : 4 personnes

Magister Patrimoine est habilité pour exercer les activités suivantes :

- **Conseil en investissements financiers (CIF),**
- **Courtier d'assurances ou de réassurances (COA),**
- **Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP),**
- **Transactions immobilières et fonds de commerce**

PRESENTATION DES SERVICES DE CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

Intermédiaire en Assurance (IAS).

Magister Patrimoine, agissant au nom et pour le compte du Client, est chargé d'identifier l'assureur ainsi que le(s) contrat(s) d'assurance correspondant à vos besoins et objectifs, ainsi que d'assurer son rôle d'intermédiaire entre le client et l'assureur, dans le cadre du conseil, de la souscription.

Courtier en assurance (COA) dit de « catégorie B ». Au titre de cette prestation, nos préconisations sont fournies sur la base d'un conseil dit approprié (niveau 1 de conseil). La liste des compagnies d'assurance avec lesquelles Magister Patrimoine travaille figure en **Annexe**. Magister Patrimoine réalise 50% de notre chiffre d'affaires auprès de VIE PLUS SURAVENIR, avec lequel nous entretenons des liens de partenariat étroits depuis de nombreuses années.

Conseiller en Investissements Financiers (CIF)

Magister Patrimoine propose des prestations de conseil non-indépendant au sens de la réglementation adhérent de l'association ANACOFI-CIF (92, Rue d'AMSTERDAM -75009 PARIS www.anacofi.asso.fr), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Dans ce cadre, notre conseil repose sur une analyse restreinte des différents instruments financiers et se limite aux instruments d'entités

avec lesquelles nous aurions de lien juridique, économiques ou contractuels. Enfin, notre mode de rémunération repose sur la perception d'honoraires de conseil facturés aux clients et sur la perception de rétrocession de la part de nos partenaires.

Magister Patrimoine s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP) catégorie d'intermédiaire en qualité de **courtier**. En cette qualité, Magister Patrimoine exerce l'intermédiation en vertu d'un mandat de leur client.

Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 3101 2016 000 007 701 délivrée par la CCI de Toulouse. Le cabinet ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

Autre service : Aide administrative à la personne

Magister Patrimoine est membre d'une coopérative de services à la personne, la Maison des services à la personne (MDSAP) déclarée par l'Etat sous le numéro SAP 488 755 646 et vous permet à ce titre de bénéficier de 50% de crédit d'impôt sur tous les montants facturés selon la loi actuellement en vigueur. Cela concerne exclusivement les prestations effectuées à votre domicile.

- Assistance en matière déclarative fiscale (IR et IFI) ;
- Assistance administrative et correspondance personnelle (relation avec les administrations, les Compagnies d'assurances, Banques...);
- Assistance à la gestion des finances personnelles (suivi de trésorerie personnelle, relations avec les banques, suivi des contrats en cours).

RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE ET GARANTIE FINANCIERE

Dans le cadre de nos activités, Magister Patrimoine a souscrit à une couverture :

Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de : ZURICH INSURANCE PLC

Adresse : 112, Avenue de Wagram - 75017 Paris

Pour des montants de :

2.000.000 € par sinistre pour le Conseil en Gestion de Patrimoine et la Compétence Juridique Appropriée

2.000.000 € par année d'assurance pour le Démarchage Bancaire et Financier et l'Intermédiation en Opérations de Banque et Services de Paiement

2.500.000 € par sinistre et par année d'assurance pour l'Intermédiation en Assurances de Personnes (sans encaissement de fonds)

1.000.000 € par sinistre et par période d'assurance pour le Conseil en Investissement Financier

Garantie Financière souscrite auprès de : ZURICH INSURANCE PLC

Adresse : 112, Avenue de Wagram - 75017 Paris

Pour des montants de : 115.000€ par année d'assurance pour l'Intermédiation en Opérations de Banque et Services de Paiement ainsi que pour l'Intermédiation en Assurances de Personnes

Numéro de police : 7600026945

Garantie Financière Transaction sur immeuble et fonds de commerce souscrite auprès de la SO.CA.F pour un montant de 110.000€

26 Avenue de Suffren - 75015 PARIS

Numéro d'adhérent : SP27873

Responsabilité Civile Professionnelle sur Transaction sur immeuble et fonds de commerce auprès de MMA IARD pour un montant de 1.000.000 € par sinistre et par an.

14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS CEDEX 9

Police : 105708080

DEROULEMENT DE NOTRE MISSION

ETAPE 1 : Rendez-vous découverte et présentation de nos partenaires

Lors de notre premier rendez-vous, il vous est remis le présent document d'entrée en relation dans lequel vous découvrirez toutes les services de notre cabinet.

Afin d'appréhender au mieux vos attentes et de vous délivrer un conseil de qualité, nous procéderons à la collecte d'informations personnelles et patrimoniales au travers d'un questionnaire patrimonial. Nous recueillons également votre (vos) objectif(s) pour cette étude afin d'axer les préconisations selon vos souhaits. Par ailleurs, dans le but de déterminer votre aversion au risque nous vous présenterons un questionnaire de sensibilité au risque.

ETAPE 2 : Lettre de mission et niveau d'intervention

A l'issue de cet entretien, nous vous adresserons dans les jours suivants, une « lettre de mission » qui définira les contours de notre intervention, ainsi que le montant et les modalités de notre rémunération correspondant à la prestation.

ETAPE 3 : Remise de nos préconisations

Nous vous remettons un rapport écrit dans lequel figurera la stratégie patrimoniale ainsi que les placements correspondant à vos objectifs recommandés.

ETAPE 4 : Solutions et accompagnement dans le temps

Après acceptation de la stratégie patrimoniale recommandée, nous vous proposerons d'actualiser votre situation patrimoniale et de vous accompagner dans la durée.

NOTRE REMUNERATION

Prestation d'intermédiation en assurance et IOBSP

Magister Patrimoine est rémunération sous forme de commissions ou rétrocommission par les établissements partenaires des produits auxquels vous aurez souscrits. Autrement dit, Magister Patrimoine peut être amené à recevoir la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à l'assureur qui autorise à commercialiser le contrat d'assurance ou de capitalisation, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 0 à 90% de ceux-ci.

Prestation de CIF non-indépendant

Magister Patrimoine perçoit des honoraires de conseil facturés aux clients et des rémunérations, commissions, avantages monétaires et non monétaires en rapport avec la prestation, versés ou fournis par un tiers ou une personne agissant pour le compte de tiers, à la condition d'en informer le client, d'améliorer la qualité de notre service et d'agir au mieux des intérêts du client.

Prestation d'intermédiation immobilière

Magister Patrimoine est rémunéré par le client sur la base d'un pourcentage de commissions liée à son activité.

Autre service : Audit patrimonial

Au terme d'un bilan, une simulation vous sera proposée en effectuant des aménagements tant en matière juridique, sociale et fiscale afin d'optimiser votre situation actuelle. Un conseil sur vos placements actuels pourra en ressortir, vous aurez alors le choix de vous diriger vers le prestataire de votre choix. Tarification du Service : 144 € TTC de l'heure. Un devis sera réalisé et soumis à votre acceptation préalable.

Autre service : Aide Administrative à Domicile

L'aide administrative est facturée à hauteur de 600 € à régler directement auprès de la MDSAP. Magister Patrimoine est rémunéré par MDSAP sous forme de commission pour cette prestation.

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En cas de réclamation ou de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable selon la procédure ci-après détaillée. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller habituel :

- par courrier à l'attention du dirigeant du cabinet, ou auprès de votre interlocuteur habituel : 6 Rue de Bayard 31000 TOULOUSE
- par courriel : contact@magisterpatrimoine.fr

Magister Patrimoine s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Pour un différend dans le cadre des activités d'assurance

▪ **La Médiation de l'Assurance**

TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09
<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour un différend dans le cadre des activités d'IOBSP et Immobilières

▪ **Médiation de la consommation - ANM Conso**

62 rue Tiquetonne
75002 PARIS
Site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp / Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo

Pour un différend dans le cadre de l'activité CIF

▪ **Médiateur de l'AMF**

Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 PARIS Cedex 02
Par courrier électronique : Formulaire de demande de médiation et charte de la médiation disponible sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html

Médiateur compétent litiges avec une **entreprise**

▪ **ANACOFI - CIF**

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris
www.anacofi.asso.fr

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

AUTORITES DE CONTRÔLE

Pour l'activité IAS et IOBSP

- **ACPR**, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
4 Place de Budapest
CS 92459,
75436 Paris

Pour l'activité CIF

- **AMF**, Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse
75 082 PARIS Cedex 02

Pour l'activité immobilière

- **DGCCRF**, la Direction Générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes
56 bvd Vincent Auriol
Télédoc 042,
75013 Paris Cedex 13

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de conseil en gestion de patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Benjamin CONTINENTE en qualité de responsable de traitement.

Magister Patrimoine s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre Magister Patrimoine et son client, à préserver la sécurité et l'intégralité, à ne communiquer ses informations aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter : b.continente@magisterpatrimoine.fr ou 6 Rue de Bayard 31 000 TOULOUSE.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés).

MODE DE COMMUNICATION

Magister Patrimoine est amené à communiquer avec le client par courrier postal, courriels, téléphone, fax, interface du site sécurisé ou organisations d'entretiens physique.

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client le.....

à

Signature Conseiller

Signature Client(s)

Annexe 1

ANNEXE : Liste exhaustive des partenaires COMPAGNIES et SOCIETES

ASSURANCE DE PRÊT

APREP AG2R LA MONDIALE	Assureur. Accord : Protocole de distribution. Rémunération : Commission
APRIL	Assureur. Accord : Protocole de distribution. Rémunération : Commission
BPSIS	Assureur. Accord : Protocole de distribution. Rémunération : Commission
PREMAVALS	Assureur. Accord : Protocole de distribution. Rémunération : Commission
VIE PLUS	Assureur. Accord : Protocole de distribution. Rémunération : Commission
METLIFE	Assureur. Accord : Protocole de distribution. Rémunération : Commission

COMPTE TITRES / PEA

ALPHEYS	Banque / Assureur. Rémunération : Commission
ODDO ET CIE	Banque Privée / Assureur. Rémunération : Commission
INTENCIAL INVEST	Banque Privée / Assureur. Rémunération : Commission
SWISS LIFE Banque Privée	Banque / Assureur. Rémunération : Commission

PME et NON CÔTE

123 IM	Société de gestion Rémunération : Commission
ACG MANAGEMENT	Société de gestion Rémunération : Commission
A PLUS FINANCES	Société de gestion Rémunération : Commission
ENTREPRENEUR VENTURE	Société de gestion Rémunération : Commission
IDINVEST	Société de gestion Rémunération : Commission
INOCAP	Société de gestion Rémunération : Commission
M CAPITAL PARTNERS	Société de gestion Rémunération : Commission
NEXTSTAGE	Société de gestion Rémunération : Commission
OTC AM	Société de gestion Rémunération : Commission
SIGMA	Société de gestion Rémunération : Commission
ALTO INVEST	Société de gestion Rémunération : Commission

FONDS STRUCTURES

ADEQUITY	Société de gestion Rémunération : Commission
EXANE	Société de gestion Rémunération : Commission
ODDO ASSET MANAGEMENT	Banque Privée / Assureur. Rémunération : Commission
SWISS LIFE	Banque Privée / Assureur. Rémunération : Commission
PRIVALTO	Société de gestion Rémunération : Commission
IRBIS	Société de gestion Rémunération : Commission

PEE / PERCOI RETRAIRE ENT. ART 83 & 39

AVIVA	Assureur. Accord : Protocole de distribution. Rémunération : Commission
CARDIF	Assureur. Accord : Protocole de distribution. Rémunération : Commission
DEBORY ERES	Assureur. Accord : Protocole de distribution. Rémunération : Commission
GENERALI Assurances	Assureur. Accord : Protocole de distribution. Rémunération : Commission
ODDO ASSET MANAGEMENT	Banque Privée/Assureur. Accord : Protocole de distribution. Rémunération : Commission
SWISS LIFE Assur.et Patrimoine	Banque Privée/Assureur. Accord : Protocole de distribution. Rémunération : Commission

PREVOYANCE

ALPTIS	Assureur. Accord : Protocole de distribution. Rémunération : Commission
GENERALI Assurances	Assureur. Accord : Protocole de distribution. Rémunération : Commission
METLIFE	Assureur. Accord : Protocole de distribution. Rémunération : Commission
SWISS LIFE Prévoyance et Santé	Assureur. Accord : Protocole de distribution. Rémunération : Commission
AVIVA	Assureur. Accord : Protocole de distribution. Rémunération : Commission

SOCIETE DE GESTION

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	Rémunération : Commission
CARMIGNAC	Rémunération : Commission
CPR ASSET MANAGEMENT	Rémunération : Commission
DNCA FINANCES	Rémunération : Commission
DORVAL FINANCE	Rémunération : Commission
EDRAM	Rémunération : Commission
ETHENEA INDEPENDENT INVESTORS	Rémunération : Commission
FIDELITY	Rémunération : Commission
France VALLEY	Rémunération : Commission
H2O AM LLP LIMITED	Rémunération : Commission
KEREN FINANCE	Rémunération : Commission
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Rémunération : Commission
LA FRANCAISE AM	Rémunération : Commission
MANDARINE	Rémunération : Commission
METROPOLE GESTION	Rémunération : Commission
ODDO ASSET MANAGEMENT	Rémunération : Commission
OFI	Rémunération : Commission
CLARTAN ASSOCIES	Rémunération : Commission
SCHELCHER PRINCE GESTION	Rémunération : Commission
SUNNY ASSET MANAGEMENT	Rémunération : Commission
TOCQUEVILLE FINANCE	Rémunération : Commission
DOMAINES ET PATRIMOINE	Rémunération : Commission
JP MORGAN	Rémunération : Commission
M&G SECURITIES LIMITED	Rémunération : Commission
INOCAP	Rémunération : Commission

TRESORERIE ENTREPRISE

ALPHEYS PARTENAIRES	Banque Privée / Assureur. Rémunération : Commission
ODDO ET CIE	Banque Privée / Assureur. Rémunération : Commission
SWISS LIFE Assur et Patrimoine	Banque Privée / Assureur. Rémunération : Commission

SOFICA

SOFICA COFICUP	Société de gestion Rémunération : Commission
----------------	--

VIE / CAPI

APREP AG2R LA MONDIALE	Banque Privée / Assureur. Rémunération : Commission
AVIVA	Assureur. Rémunération : Commission
AXA / THEMA	Assureur. Rémunération : Commission
CARDIF	Banque Privée / Assureur. Rémunération : Commission
ALPHEYS	Banque Privée / Assureur. Rémunération : Commission
GENERALI PATRIMOINE/ VIE/ FEDE	Banque Privée / Assureur. Rémunération : Commission
MMA	Assureur. Rémunération : Commission
ODDO ET CIE / GENERATION VIE	Banque Privée / Assureur. Rémunération : Commission
INTENCIAL LIFE	Banque Privée / Assureur. Rémunération : Commission
SWISS LIFE Assur. et Patrimoine	Banque Privée / Assureur. Rémunération : Commission
UNEP	Banque / Assureur. Rémunération : Commission
VIE PLUS*	Assureur. Rémunération : Commission

*Magister Patrimoine a noué un partenariat privilégié avec Vie Plus et réalise à ce titre 50% de son chiffre d'affaires via ce partenaire assureur.